

## UN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET UNE POLITIQUE DE COHESION A LA HAUTEUR DES DÉFIS À RELEVER

### CONTRIBUTION DES RÉGIONS FRANÇAISES A LA PRÉPARATION DE L'APRES 2020

\* L'Union Européenne doit se doter d'un budget européen pluriannuel ambitieux pour la croissance, l'emploi et permettant de relever les nouveaux grands défis de son temps : sécurité des citoyens, gestion des flux migratoires, lutte contre le réchauffement climatique....

\* Cela suppose :

- une clarification et une stabilisation dans la durée des ressources budgétaires
- un budget adapté pour soutenir des investissements de long terme

\* Face à la nécessité de soutenir la croissance et l'emploi, l'Union Européenne doit conserver et amplifier la politique dite de « cohésion », seule véritable politique européenne de soutien à l'investissement touchant tous les territoires européens, fondée sur les réalités territoriales et au cœur du projet européen, dans un souci de subsidiarité et d'efficacité.

\* La politique de cohésion constituant également un des piliers de l'action communautaire en faveur des Régions Ultrapériphériques (RUP), elle doit être poursuivie pour ces territoires avec la double nécessité d'une action ambitieuse et spécifique pour diminuer les écarts de développement avec l'Europe continentale.

\* La politique de cohésion doit garder sa vocation de convergence en termes d'objectifs, de méthodes et de pratiques administratives, afin de faire profiter à tous les territoires des meilleurs pratiques de construction de stratégies de spécialisation intelligente, de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, de développement durable et de transition énergétique....

\* Toutefois, pour être plus efficace, la politique de cohésion doit impérativement être simplifiée dans sa mise en œuvre tant pour les porteurs de projets que pour les Régions.

Cela passe nécessairement :

- par la mise en place d'un véritable contrat de confiance entre l'Europe et les Régions dans la gestion partagée de cette politique

- par la levée des freins réglementaires qui peuvent aujourd'hui limiter l'intervention de cette politique en faveur de l'investissement. A titre d'exemple, il conviendrait de libérer la politique de cohésion des exigences inadaptées de la réglementation européenne sur les aides d'Etat et ainsi s'aligner sur les conditions de mise en œuvre plus favorables des politiques sectorielles de l'Union européenne (Horizon 2020, Cosme...).

- par la mise en place d'un fonds européen unique pour le développement régional et des délais réduits pour une mise en œuvre plus réactive et donc efficace des programmes.

A l'occasion de la révision du cadre financier 2014-2020 et de la préparation du cadre financier pour l'après 2020, les Régions françaises souhaitent contribuer aux débats en apportant leur vision des enjeux et des principes qui devraient guider ces exercices.

Les dernières négociations du cadre financier pluriannuel (CFP) n'ont pas été pleinement satisfaisantes. Plusieurs chantiers doivent être approfondis, afin de donner à l'Union la capacité de mener à bien ses politiques et de mieux répondre aux situations d'urgence et de crise.

Depuis 2008, les crises se succèdent. Ces dernières années ont été ainsi marquées par une succession de crises mettant en péril le modèle social et politique de l'Union Européenne : crise économique et financière, crise migratoire, menaces terroristes. A cela s'ajoutent les profondes incertitudes ouvertes par le choix du peuple britannique de quitter l'Union Européenne après le référendum du 23 juin 2016.

L'Union européenne a été conçue comme un instrument de stabilité qui s'appuie sur des frontières extérieures sécurisées, un voisinage stable et sûr, fondé sur des partenariats forts avec les Etats qui l'entourent et des pays membres mettant en œuvre des politiques économiques les plus convergentes possibles. Or, ces différentes menaces induisent des pressions fortes sur les gouvernements nationaux favorisant un certain repli sur soi accentué par les difficultés budgétaires rencontrées par la plupart des Etats membres.

Pourtant, ces évolutions justifient pleinement une mobilisation par l'Union européenne de tous les leviers dont elle dispose pour créer des emplois stables et de qualité, pour relancer des investissements importants en faveur de l'innovation, de l'éducation et de la formation, de la recherche, des infrastructures numériques, énergétiques et de transports, pour mettre en œuvre des politiques climatique et énergétique fortes et exigeantes, au service de ses engagements récents, pris lors de la COP 21, et à venir.

Menacé par l'extérieur, critiqué à l'intérieur, le projet européen de vivre ensemble nécessite une ambition renouvelée et une meilleure appropriation par les citoyens de ses objectifs.

**Pour les Régions françaises, le budget européen doit être un outil de mise en œuvre de politiques européennes en faveur des citoyens européens.**

Après avoir tiré les enseignements des périodes de programmation précédente et actuelle - en se fondant sur l'examen à mi-parcours du CFP 2014-2020, sur les travaux du groupe de haut niveau sur les ressources propres, sur l'évaluation des instruments financiers - l'Union européenne devra se doter de moyens financiers ambitieux et de modalités efficaces et simplifiées de mise en œuvre.

#### ➤ **Donner une véritable ambition au budget européen**

Premier cadre financier adopté en baisse par rapport au précédent, **le CFP 2014-2020 montre que la réduction des moyens mis à la disposition de l'Union européenne a des effets indésirables, clairement visibles aujourd'hui.** Le plan Juncker est un exemple significatif.

Il a été nécessaire de puiser dans les enveloppes des programmes Horizon 2020 et du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, deux instruments pourtant essentiels des politiques de l'Union, pour garantir le Fonds européen pour les investissements stratégiques. La politique étrangère de l'UE est un autre exemple révélateur. Elle a engendré la multiplication récente de fonds fiduciaires (« Trust Funds ») pour lever des contributions nationales supplémentaires. En réalité, les contributions nationales volontaires sont rares, tandis que les instruments européens existants sont mis à contribution, au détriment de leur mission principale. La Commission européenne est contrainte de faire appel à des options toujours plus créatives pour trouver les moyens de financer les politiques de l'Union, ce qui pose un problème de crédibilité de l'action européenne et de légitimité démocratique de l'action puisque ces instruments financiers sont hors CFP et qu'ils ne sont donc pas approuvés et contrôlés par le Parlement européen.

**Les Régions françaises mettent en garde contre la multiplication des instruments financiers hors CFP. Elles appellent à une unité budgétaire qui sera source de cohérence et de visibilité des choix opérés par l'Union.**

La situation actuelle est d'autant plus regrettable que plusieurs programmes européens apparaissent déjà sous-dimensionnés. Au sein du programme Horizon 2020 dédié aux projets d'excellence en matière de recherche et d'innovation, plus de 85% des projets éligibles sont rejetés faute de financement<sup>1</sup>, en augmentation significative par rapport au 7<sup>ème</sup> programme cadre pour la recherche et le développement (2007-2013). A terme, de telles situations détériorent la réputation des instruments européens et représentent des opportunités manquées pour l'économie européenne.

Les Régions françaises souhaitent que les politiques européennes bénéficient d'un budget à la hauteur de leurs objectifs. Elles ne doivent pas être des variables d'ajustement utiles aux besoins les plus immédiats. En outre, l'Union européenne ne dispose pas, actuellement, de ressources suffisantes pour **se préparer à relever des défis importants** comme l'emploi notamment des jeunes, la sécurité des citoyens européens, la mise en application des engagements européens de la COP21 ou encore l'intégration des migrants.

**Les Régions françaises recommandent une utilisation pleine et entière des plafonds de ressources prévus par le Traité.**

➤ **Clarifier les ressources budgétaires**

Les Régions françaises ont demandé, de manière constante et répétée, **de nouvelles ressources propres pour consolider le budget européen**. Il s'agit de diminuer la part des contributions nationales dans le système des recettes et de limiter ainsi les logiques de « juste retour » poursuivies par chaque Etat membre lors des négociations budgétaires. Si un groupe à haut niveau sur les ressources propres a bien été mis en place au niveau européen, les Régions françaises jugent, à ce jour, les progrès insuffisants. **Elles appellent le groupe à haut niveau à faire des propositions fortes et abouties, qui permettront la mise en place de nouvelles ressources propres dès le prochain cadre financier pluriannuel post 2020.**

Les Régions françaises considèrent intéressantes certaines pistes à l'étude. Dans le contexte actuel, des mesures comme une taxe sur les transactions financières pourraient faire l'objet d'un large consensus auprès des citoyens.

Les Régions françaises renouvellent, également, leur demande de **mettre fin aux divers rabais octroyés à certains Etats membres** qui ne se justifient plus.

**Le système de recettes de l'UE doit être plus transparent et se baser sur des critères objectifs et équitables.**

➤ **Mieux réagir aux imprévus grâce à une mise en réserve suffisante de crédits**

**Des règles claires, stables, prévisibles** assurent aux autorités publiques gestionnaires de fonds européens et aux bénéficiaires des politiques communautaires un cadre nécessaire à une politique d'investissement à long terme. Par ailleurs, une flexibilité budgétaire suffisante doit permettre de disposer des outils de réaction en cas de changements de circonstances et d'imprévus.

---

<sup>1</sup> Etude du département budgétaire du Parlement européen (cf. page 9 sur les taux de succès du programme Horizon 2020) :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/572678/IPOL\\_STU\(2016\)572678\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/572678/IPOL_STU(2016)572678_EN.pdf)

Afin de concilier politiques, fonds et instruments financiers de soutien à l'investissement, mécanismes permettant à l'Union européenne de réagir aux crises, **les Régions françaises privilégient une mise en réserve suffisante de crédits à cet effet, mobilisable selon une procédure accélérée.**

**Les Régions françaises s'opposent à la flexibilité entre les rubriques** du budget européen pour répondre à de nouveaux besoins imprévus, car il deviendrait ainsi moins lisible et plus instable pour les partenaires et bénéficiaires des crédits communautaires.

➤ **Evaluer les instruments d'ingénierie financière**

**Les Régions françaises** rappellent la nécessité de définir un équilibre, pour le financement des politiques communautaires, entre les mécanismes de subvention et ceux relevant de l'ingénierie financière. Elles **ne sont pas favorables à une généralisation de principe des instruments d'ingénierie financière dans les différentes politiques européennes au détriment de l'allocation de subventions.** Elles demandent à la Commission européenne de réaliser une évaluation précise de leur coût-efficacité et des conditions et secteurs dans lesquels ces instruments se sont avérés plus efficaces que la subvention.

➤ **Concilier budget et investissements de long terme**

**Les Régions françaises expriment une préférence pour un cadre financier d'une durée de sept ans,** afin d'offrir stabilité et prévisibilité aux différentes politiques européennes et de les décliner sur le long terme.

La politique de cohésion est un bon exemple de politique qui accompagne des changements structurels dans toute l'Union et nécessite une capacité de projection et de planification de long terme.

**Les Régions françaises appellent la Commission européenne à consolider les politiques communautaires en gestion partagée mais dont les modalités doivent être revues au regard d'un principe de subsidiarité et de confiance mutuelle. La mise en œuvre de ces politiques par une approche territoriale est la garantie du respect de priorités et d'objectifs définis à l'échelle européenne. Elles ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme des dépenses communautaires qui se substitueraient à des dépenses nationales.**

### UNE POLITIQUE DE COHÉSION INDISPENSABLE APRÈS 2020

Les Régions françaises sont attachées aux termes de l'article 174 du traité de l'Union. L'action de l'UE tend au **renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale** et vise à réduire les écarts de développement entre régions. Par ailleurs, une attention particulière doit notamment être portée aux régions ultrapériphériques et insulaires et aux régions transfrontalières.

**C'est pourquoi les Régions françaises soutiennent une politique de cohésion pour toutes les régions d'Europe.**

➤ **Une politique d'investissement stratégique pour l'Union européenne**

**Dès lors que la relance de l'investissement est une priorité européenne, la politique de cohésion constitue un levier d'action majeur.** Elle stimule, par ses interventions, des investissements supplémentaires (cofinancements) dans des domaines stratégiques de l'économie réelle, qui renforcent le marché intérieur européen : investissements dans la recherche et l'innovation, développement des énergies renouvelables, soutien à la compétitivité des PME/TPE, formation des demandeurs d'emploi, soutien à l'apprentissage, etc.

Elle a contribué à limiter de manière significative les effets négatifs de la crise pour l'économie européenne et ses citoyens et à contenir la baisse de l'investissement public en Europe.

**La politique de cohésion est, de toute évidence, une politique de soutien à l'investissement.**

Elle répond à des besoins prioritaires, identifiés par les partenaires régionaux et locaux, suivant les objectifs et priorités de l'UE, dans une logique guidée par l'intérêt général et la volonté d'améliorer les conditions de vie des Européens. La définition des objectifs doit laisser plus de place à la subsidiarité : à l'UE, le choix du cadre stratégique et des objectifs communs ; aux Régions, celui des modalités d'atteinte de ces ambitions. Les Régions, dotées des compétences économiques et d'aménagement du territoire, disposent de schémas locaux, au service de leurs territoires et de leurs citoyens, dans lesquels la politique de cohésion peut légitimement s'insérer. Ainsi, la politique de cohésion devient un des outils de proximité au service d'une politique définie régionalement. Les moyens des Régions, couplés à ceux de l'Europe, serviront des objectifs partagés de développement. Dans cette configuration, imposer un cadre contraignant, au motif d'une homogénéité de la politique de cohésion, conduit à nier les différences territoriales.

La réalisation de réformes structurelles, souvent difficiles, recommandée par l'Union européenne, doit s'accompagner d'une politique de cohésion forte, qui offre un cadre stable et cohérent pour planifier les investissements de long-terme dont l'Europe a besoin. A cet égard, les réformes successives de la politique de cohésion l'ont progressivement transformée pour répondre aux grands défis européens (fléchage Lisbonne puis stratégie Europe 2020). **Il est nécessaire de continuer à placer cette politique au cœur des objectifs prioritaires de l'Union**, pour permettre aux régions européennes de s'y engager pleinement et faire participer les acteurs du territoire à cette dynamique européenne. Dans cette perspective, il est nécessaire d'aller plus loin encore dans la logique de concentration des financements sur des objectifs précis et partagés pleinement entre la Commission et les Régions.

➤ **Une politique fondée sur les réalités territoriales et au cœur du projet européen**

L'adhésion au projet européen est aujourd'hui particulièrement fragilisée. L'Europe a absolument besoin d'une politique qui la rapproche de ses citoyens par un soutien fort à des investissements concrets et identifiables dans toutes les régions européennes.

**Les Régions sont et veulent être partenaires de l'Europe** pour relever les grands défis de nos sociétés et réussir la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les territoires.

La politique de cohésion est la seule politique européenne d'investissement au sein des territoires. Elle permet les conditions d'une **croissance créatrice d'emploi dans toute l'Europe**. **Cet objectif nécessite des ressources budgétaires ambitieuses**, à la hauteur des défis que la crise a rendus plus aigus.

La politique de cohésion est la principale politique européenne construite autour d'une véritable logique de **gouvernance partagée et partenariale**. Elle implique activement les décideurs européens, nationaux, régionaux, locaux et est la plus directement visible des citoyens. La politique de cohésion permet d'opérer des choix fondés sur une analyse de proximité. Elle offre des outils spécifiques visant à favoriser la participation locale et les démarches territoriales. Cette organisation et son adaptabilité aux réalités locales font toute sa force.

Ainsi, les programmes dédiés aux Massifs montagneux et aux fleuves permettent de traiter des problématiques territoriales, au-delà des frontières administratives internes. Ces stratégies font écho aux stratégies macro-régionales européennes.

## ➤ Une politique cohérente pour l'ultrapériphérie

La politique de cohésion constitue, de fait, un des piliers de l'action communautaire en faveur des Régions Ultrapériphériques (RUP), pour lesquels l'article 349 du TFUE, tel que récemment interprété par la Cour de Justice de l'Union européenne, reconnaît la double nécessité d'une action communautaire ambitieuse et spécifique.

Les régions françaises ultrapériphériques ont un niveau de développement, et un taux de chômage, en particulier des jeunes, qui témoignent des défis qu'elles doivent relever, alors même qu'au sein de leur zone géographique, elles constituent une zone de stabilité et de prospérité relative. Elles assurent la présence de l'Union européenne au sein de la zone des Amériques et de l'Océan Indien et constituent un atout de l'Europe dans le cadre de la mondialisation.

La réduction des écarts de développement avec le reste de l'Union européenne et de la France, témoigne des résultats de la politique de cohésion en particulier en faveur de la mise à niveau des infrastructures de base et d'échanges. Cette politique est devenue l'élément central des politiques publiques de soutien à l'investissement dans ces régions.

Moins résilientes face aux crises, plus fragiles au niveau de leur base économique, placées au sein d'espaces géographiques où aucune des règles communautaires ne s'applique (créant de fait des conditions de concurrence asymétrique), ces régions ont besoin d'un soutien renforcé, prenant en compte leur réalité unique. Seules des adaptations réglementaires, au titre de la nouvelle politique de cohésion, permettront de faire émerger un nouveau modèle de développement économique dans lequel elles sont engagées.

Leur insertion régionale, complexe, que l'Europe souhaite soutenir, doit s'accompagner d'une déclinaison enfin appropriée de la politique de coopération territoriale européenne, basée sur une plus grande cohérence avec les instruments externes de l'Union européenne, et sur une simplification résolue de ces instruments.

## ➤ Une politique au service de la cohésion en Europe

Parce qu'elle couvre et engage toutes les régions européennes, la politique de cohésion est porteuse de convergence, en termes d'objectifs, de méthodes et de pratiques administratives. Elle permet aux régions européennes **d'avancer collectivement** vers la réalisation d'objectifs communs.

Grâce à la politique de cohésion, les Régions européennes ont beaucoup travaillé et échangé sur l'élaboration des stratégies de spécialisation intelligente pour planifier le soutien à la recherche et à l'innovation sur leur territoire. La co-construction de cette stratégie avec les partenaires de l'innovation et des entreprises (pôles de compétitivité, clusters...) a enrichi les politiques de soutien au développement économique, en permettant une compréhension mutuelle des enjeux. Cette politique permet au projet européen d'irriguer les territoires, de les rapprocher et de favoriser la coopération territoriale.

Les régions européennes ne sont pas des territoires homogènes. Elles peuvent toutes contenir en leur sein des poches de pauvreté ou de chômage, ou être confrontées à des défis particuliers par exemple en matière d'inclusion sociale ou de géographie. Il est indispensable qu'elles disposent d'outils ciblés pour **réduire les disparités infrarégionales, favoriser un meilleur équilibre territorial entre les zones urbaines et rurales, faire progresser la cohésion en Europe.**

Accorder une considération identique aux villes et aux campagnes renouvellerait l'ambition territoriale de la politique de cohésion, dans un objectif d'approche intégrée de développement. Alors que les villes s'étalent, que les frontières entre ruralité, péri-urbanité et villes deviennent floues, il est important que la politique de cohésion soit l'instrument unique au service des territoires.

De même, grâce à la coopération territoriale européenne, la politique de cohésion engage également les acteurs régionaux et locaux, de part et d'autre des frontières nationales, à travailler ensemble pour soutenir des projets concrets répondant aux défis transfrontaliers et transnationaux en Europe continentale, et même au-delà, avec des pays non membres de l'Union, notamment dans le cadre des stratégies macro-régionales de l'Union européenne.

## **SIMPLIFIER LA POLITIQUE DE COHÉSION AU BÉNÉFICE DES PORTEURS DE PROJET**

Fortes des nouvelles compétences acquises, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour la gestion d'une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), les Régions françaises mesurent davantage les freins à la croissance que constituent l'empilement des règles et l'effet destructeur de leur accumulation depuis plusieurs périodes de programmation. Cette lourdeur s'impose à tous les niveaux de l'action publique, des services de la Commission européenne au délégataire de gestion, au détriment d'une plus grande réactivité de la politique de cohésion, politique pourtant au service de l'emploi et de la compétitivité européenne dans un contexte international très concurrentiel.

### **➤ Un véritable contrat de confiance entre l'Europe et les Régions**

Dans un environnement international concurrentiel, l'Europe, les Etats et les Régions ont besoin d'une politique réactive et efficace pour construire et œuvrer ensemble à l'atteinte d'objectifs communs. Cette ambition collective a guidé la préparation des programmes 2014-2020. Elle nécessite une plus grande confiance de la Commission Européenne envers les Régions, désormais autorités de gestion. En effet, il semble parfois qu'il y ait une forme de suspicion des services de la Commission Européenne quant à la capacité et la volonté des Régions à conduire de manière transparente le partenariat régional. Les Régions françaises renouvellent à ce titre leur attachement à animer et associer l'ensemble des partenaires régionaux dans la construction et le suivi des programmes.

Par ailleurs, la mise en œuvre des objectifs politiques communs se heurte néanmoins à des freins de gestion qui généralisent une forme de paralysie du système bâti sur le principe de la peur : peur de la fraude, de l'erreur, du contrôle.

Aucune politique moderne et performante ne peut baser son fonctionnement sur la crainte et l'absence de confiance entre les parties - Europe, Etat et Régions - qui ont convenu, ensemble, d'objectifs communs, qui se répercutent et se cumulent au niveau des secteurs public et privé.

Or, la gestion du dispositif existant est basée sur la gestion prévisionnelle de cette absence de confiance entre les parties :

- la paralysie des programmes au-delà d'un taux d'erreur de 2%, qui ne fait pas l'objet, a priori, d'une définition internationale, avec une confusion forte entre notion d'erreur et de fraude : cette simple disposition donne, paradoxalement, davantage de poids à une erreur administrative qu'au décideur politique chargé d'animer les programmes dans son territoire alors qu'il conviendrait de concentrer les efforts sur la lutte contre la fraude, d'accepter un taux d'erreur plus élevé et de permettre de corriger les erreurs ex-post afin de ne pas rendre coupable des pans entiers des politiques publiques et ne pas entraver l'initiative politique ;
- l'absence de proportionnalité dans les contrôles : les nouvelles dispositions de contrôle pour la programmation 2014-2020 - notamment l'application d'un nombre minimal par programme quelque soit son volume - engendrent des taux de contrôles des opérations quasi exhaustifs. Dans cette atmosphère de suspicion réglementaire permanente, il est vain de faire reposer le travail de simplification sur les seules autorités de gestion.

## **Il est nécessaire d'engager, au plus vite, une véritable revue fonctionnelle de la gestion des FESI.**

Ce travail doit être politiquement demandé au plus vite pour préparer la future période de programmation. Il devrait **aboutir à une plus grande responsabilisation de l'autorité de gestion avec davantage d'autonomie**. La confiance n'excluant pas le contrôle, celui-ci doit être effectué ex-post en partenariat avec les autorités de gestion mais sans risque de paralysie du système et sans effet rétroactif.

Cette situation paradoxale alimente l'image d'une Europe technocratique, éloignée des citoyens et des décideurs politiques, et creuse le lit d'un euroscepticisme croissant. C'est en cela que **la simplification doit être, avant tout, un exercice politique**.

### **➤ Une application de la législation sur les aides d'Etat inadaptée aux objectifs de la politique de cohésion**

La législation sur les aides d'Etat vise à prévenir les risques de concurrence déloyale au sein du marché intérieur. Elle est déclenchée par voie de plainte soit par des Etats, soit par des acteurs économiques (entreprise...).

Cette législation devrait compléter les objectifs des autres politiques de l'Union, en particulier la politique de cohésion, et tendre à un équilibre avec ceux-ci, comme le rappelait le Parlement Européen dans une prise de position de 2013.

Or, dans le cadre de la politique de cohésion, un contrôle systématique a priori est demandé aux autorités de gestion, quel que soit le risque réel de concurrence déloyale. Ceci tend à paralyser une grande partie des capacités d'aides des fonds structurels européens en direction des acteurs économiques alors même que les projets portés par ces acteurs sont au cœur des objectifs de la politique de cohésion : croissance, emploi, innovation, R&D, développement durable.

Pourtant, dans les appels européens thématiques (Horizon 2020 ou Cosme par exemple) mis en œuvre directement par la Commission européenne, l'aide européenne n'est pas considérée comme une aide d'Etat et ne fait donc pas l'objet d'un contrôle a priori.

Aussi, les Régions demandent que :

- la politique de cohésion ne soit plus le « contrôleur » a priori du respect par les Etats membres des règles en matière d'aides d'Etat dans une logique d'inversion de la charge de la preuve par rapport aux modalités de mise en œuvre de ces règles.
- la politique de cohésion ne soit plus soumise au champ des aides d'Etat à l'instar de ce qui existe pour les dispositifs d'aides comme Horizon 2020 en matière de recherche et d'innovation.

### **➤ Un fonds unique et des délais simplifiés pour la politique de cohésion**

Les Régions françaises demandent au collège des Commissaires, de procéder à une véritable revue de performance des règles de l'administration européenne. Les Régions françaises ont réalisé cet exercice pour la mise en œuvre des politiques européennes, soutenues par les FESI, dans leurs territoires.

C'est à ce prix qu'il sera possible de préserver la crédibilité politique du projet européen dont la voix a été tracée dans le cadre de la stratégie Europe 2020, dont les orientations seront prégnantes pour de nombreuses années encore. En effet, l'Union européenne n'est pas prête de résoudre tous les défis identifiés dans le cadre de l'exercice actuel.

**La création d'un fonds unique de développement régional, fusionnant FEDER, FSE, FEADER (volet développement rural non agricole) et FEAMP (volet structurel) avec les mêmes règles de fonctionnement et une certaine fongibilité et adaptabilité aux enjeux régionaux, est sans doute la mesure immédiate la plus prometteuse à mettre en œuvre.**

C'est à l'administration européenne d'offrir ce cadre simplifié pour que les autorités de gestion puissent améliorer l'interface avec leurs porteurs de projet.

Il est, par exemple, totalement anormal que les mécanismes de contractualisation avec les territoires de projet (ITI, LEADER, GALPA) ne puissent être assujettis aux mêmes règles cohérentes de fonctionnement.

Au-delà de cet enjeu structurant, l'administration européenne doit également être en capacité de gérer davantage les délais de mise en œuvre de sa législation qui ne dépendent que de sa capacité d'anticipation. La Commission européenne a porté un certain nombre d'initiatives de progrès dans la simplification des fonds européens. Le développement des instruments financiers en est un exemple. Toutefois, il est inconcevable de devoir expliquer aux porteurs de projet que l'on ne dispose de textes et d'un cadre législatif et réglementaire pour travailler sereinement en faveur de l'emploi, qu'au printemps 2016, deux ans et demi après le début de la période de programmation.

De tels décalages sont incompréhensibles et décrédibilisent totalement le projet européen aux yeux des porteurs de projet. Les autorités de gestion ne peuvent qu'être le relai de ces dysfonctionnements auprès des territoires pour ne pas être, elles-mêmes, rendues responsables, politiquement et techniquement, par les bénéficiaires de la politique de cohésion.

L'absence de délais raisonnables dans la mise en œuvre du cadre réglementaire ne peut pas non plus être mise sur le compte de la lenteur de négociation des Etats membres. Si celle-ci est réelle, elle est connue et doit être anticipée. **A cet égard, les Régions françaises demandent à la Commission européenne de préparer dès à présent le cadre réglementaire post 2020, afin que celui-ci soit opérant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Les Régions françaises s'engagent à ce que cette même anticipation soit prévue dans le processus de préparation des futurs programmes opérationnels de telle sorte que les citoyens ne soient pas obligés de constater des écarts de plusieurs années entre décision politique et mise en œuvre. **Chacun doit prendre sur ce point ses responsabilités.** De même, les Régions françaises souhaitent s'assurer que, lors de la négociation de la prochaine période de programmation, les textes de base de la négociation seront les règlements votés par le législateur européen et non des « position papers » informels adoptés unilatéralement par la Commission européenne, comme cela a pu être le cas par le passé.

~~~~~

Les Régions françaises considèrent que l'échelon européen est le niveau pertinent de définition et de conception de certaines politiques, à mettre en œuvre dans un partenariat fort et selon le principe de subsidiarité. L'Union européenne ne peut se satisfaire d'une vision et d'un projet centrés uniquement sur la libre concurrence et doté d'un budget limité car fondé sur des contributions nationales réduites et d'incessantes demandes de certains Etats membres de « juste retour ».

Dans cette configuration, les Régions françaises considèrent que le futur cadre financier pluriannuel doit :

- doter l'Union européenne de moyens suffisants au service d'une ambition politique partagée par l'ensemble des Etats membres,
- permettre de financer l'ensemble des politiques communautaires, notamment la politique de cohésion, afin d'atteindre des objectifs collectifs,
- être construit à partir de nouvelles ressources propres claires, stables, équitables et transparentes.

Les Régions françaises participeront aux futurs débats ouverts par les propositions de la Commission européenne sur le cadre financier pluriannuel post 2020 et les politiques communautaires, en particulier celles ayant un lien majeur avec leurs politiques publiques territoriales.